

Présentation du COVA

Le **Comité des Orphelin(e)s de Duplessis Victimes d'Abus** regroupe celles et ceux qui souhaitent que toute la vérité soit faite sur les pires événements de l'époque de la grande noirceur du Québec, sur le dossier des orphelinEs de Duplessis.

COVA défend, depuis dix ans, les droits et la dignité des orphelinEs de Duplessis victimes d'abus, aide et accompagne les orphelinEs dans leurs démarches quotidiennes, supporte ses membres et leurs amiEs dans leurs relations avec les gouvernements, les organismes publiques et parapubliques, communautaires, privés. De plus, **COVA** organise des événements spéciaux pour les orphelinEs.

Aujourd'hui, **COVA** entretient le devoir de mémoire de la société vis-à-vis du dossier des orphelinEs de Duplessis, pour mieux informer l'ensemble du public au Québec et ailleurs.

COVA regroupe celles et ceux qui ont à cœur la défense des droits des orphelinEs de Duplessis victimes d'abus.

Surtout, le comité est un rempart contre l'oubli et l'injustice. Pour que les erreurs du passé ne se répètent pas.

Historique du COVA

Dès 2002, **COVA** a permis de rassembler les orphelinEs ayant vécu les mêmes expériences douloureuses durant leurs enfances. **COVA** est un organisme à but non lucratif inscrit au registre des entreprises du Québec.

Délaissés par leurs familles, par nécessité ou par obligation, les orphelinEs ont été placés dans des institutions religieuses à travers le Québec. Les enfants placés ont été négligés, molestés et abusés, en plus d'être privés d'une éducation élémentaire. Ils ont été victimes d'abus physiques et sexuels durant leurs enfances, leurs adolescences. Les autorités publiques les ont ensuite transférés dans différents endroits, écoles de métiers ou terres agricoles. L'État québécois abandonnait les orphelinEs aux mains de l'Église et des communautés religieuses.

Aujourd'hui, la plupart de ces orphelinEs sont âgés et vivent dans la pauvreté, dans la précarité. Nous souhaitons la reconnaissance des faits, des excuses et une réelle indemnisation des orphelinEs abusés.

De 1990 à 2001, le Comité des Orphelins et Orphelines Institutionnalisés de Duplessis, le COOID a beaucoup fait pour obtenir le Programme National de Réconciliation avec les Orphelins et Orphelines de Duplessis (PNROOD). Mais beaucoup d'orphelinEs n'ont pas reçu leurs « aides à la lutte contre la pauvreté ». Les excluEs de ce piteux programme ont créé le **COVA**.

Nous faisons toujours la promotion des intérêts et la défense des droits des orphelinEs de Duplessis. Nous voulons également aider leurs descendantEs. Les interventions du **COVA** visent à obtenir une reconnaissance des faits, des excuses et de réelles indemnisations.

Témoignage du COVA

Les OrphelinEs de Duplessis victimes d'abus ont été étiquetéEs par des faux diagnostics psychiatriques pour des motifs uniquement financiers. Plus de 50 ans après ces faits scandaleux et près de 10 ans après le début du PNROOD, les faux diagnostics constituent toujours un obstacle majeur à la vie normale des OrphelinEs de Duplessis.

Recommandation 1

Insérer à la loi un nouvel article 113.1 :

Considérant les renseignements de santé et les diagnostics des orphelins et des orphelines de Duplessis comme inexacts, le ministre impose le retrait de toutes informations inexacts et tous renseignements inexacts du dossier de santé.

Recommandation 2

Insérer à la loi un nouvel article 115.1 :

Dans le cas du retrait d'une information inexacte ou de renseignement inexact concernant un orphelin ou une orpheline de Duplessis, une mention de ce retrait n'est pas autorisée.

Recommandation 3

Insérer à la loi un nouvel article entre les articles 116 et 117 :

Le ministre impose au gestionnaire opérationnel d'une banque de renseignement de santé le retrait immédiat de toute information inexacte ou de tout renseignement inexact concernant un orphelin ou une orpheline de Duplessis, sans faire mention de se retrait.

Recommandation 4

Le ministre définit par décret un orphelin ou une orpheline de Duplessis comme une personne ayant été évaluée entre 1930 et 1965 dans l'un des établissements reconnus par le PNROOD.

Recommandation 5

Ajouter à l'article 119 après le mot 88 : ou à l'article 113.1 ou à l'article 115.1

Recommandation 6

À l'article 112, remplacer 45 par 25 et 15 par 5.

Le grand objectif du partage des renseignements de santé devrait être l'efficacité des services de santé. Hors, 30 jours pour communiquer les renseignements demandés nous semblent amplement suffisants.

Recommandation 7

Les articles 74 et 108 interdisent l'accès à son propre numéro d'identification unique d'utilisateur, quelle est la raison objective de cacher cette information aux usagers ? Cela nous semble contraire à tous les principes affichés par le gouvernement qui souhaite faire le **passage de la simple transparence au gouvernement ouvert.**

Lucien Landry
Président du **COVA**

Tony Doussot
Secrétaire du **COVA**

Comité des OrphelinEs de Duplessis Victimes d'Abus

OrphelinE de Duplessis

Ayant subi un internement injustifié dans un asile psychiatrique, entre le 1er janvier 1935 et le 31 décembre 1964.





COVA défend depuis dix ans le dossier des orphelinEs de Duplessis victimes d'abus.

COVA lutte pour les droits et la dignité des victimes d'abus physiques et sexuels.

A ce titre, **COVA** a développé une solide expertise dans l'accompagnement des victimes et des aînéEs.



Les orphelins et les orphelines de Duplessis n'ont toujours pas reçu le moindre début de programme de guérison.

Mais, Québec augmente son budget pour restaurer les églises

Le gouvernement du Québec débloque près de 2,5 millions de dollars supplémentaires pour restaurer 20 lieux de cultes. Cette somme s'ajoute aux 13 millions déjà prévus pour l'année financière 2011-12. Ces sommes seront investies dans 103 projets de toitures, de clochers, de parvis, de vitraux et de corniches. Ils touchent 94 lieux de culte qui ont été construits avant 1945. Une enveloppe budgétaire supplémentaire d'environ 665.000 \$ a aussi été prévue pour la restauration d'orgues, d'œuvres d'art et de pièces de mobilier. Depuis 1995, Québec investit en moyenne 20 millions de dollars par année pour restaurer le patrimoine religieux, pour un total de 257 millions.



Et rien pour la guérison des victimes de prêtres pédophiles.